

Prévenir les risques psychosociaux dans votre entreprise au regard du droit du travail

Objectifs

- Définir et évaluer les différents risques psychosociaux en entreprise
- Comprendre la nécessité d'une prévention des risques psychosociaux (RPS) auprès de salariés
- Déterminer les mesures de protection collectives adaptées et les moyens d'améliorer l'environnement psychologique du travail
- Connaître les moyens juridiques dont dispose l'employeur pour faire face aux situations de crise

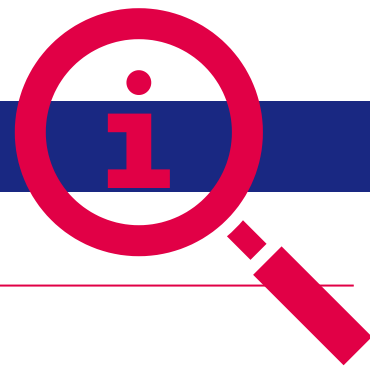


Programme

Les risques psychosociaux : de quoi parle-t-on ?	<ul style="list-style-type: none">Définir les termes : stress, souffrance, risque psycho-socialDéfinir les risques psychosociaux en entrepriseStress, harcèlement, mal-être, souffrance, dépression, burn out... : définitions et distinctions
Comprendre les principaux enjeux des RPS pour l'entreprise, les salariés et le management	<ul style="list-style-type: none">Connaître les RPS en chiffresEnjeux humains, économiques, juridiques, médiatiques et managériauxEvaluer la nature et l'étendue des risques pour l'employeurUne responsabilité résultant des actes individuels et des méthodes collectives de managementIdentifier les risques civil et pénal pour chaque acteur
Identifier les principales sources des RPS en entreprise	<ul style="list-style-type: none">RPS et régulation sociale globale de l'entrepriseFaire le point sur l'organisation du travailFocus sur les comportements managériauxCerner les indicateurs utiles : absentéisme, maladies, accidents, troubles musculo-squelettiques (TMS)...Repérer les comportements et attitudes du collaborateur concerné par le risque
Appréhender les dispositifs de prévention et de gestion des RPS	<ul style="list-style-type: none">Rôle des différentes structures et des différents acteursComment accompagner les responsables hiérarchiques dans la prise de conscience des RPSIdentifier les principaux freins au développement des RPS : l'autonomie/le soutien de l'équipe/le soutien du manager/valorisation et reconnaissance
Agir en fonction de la situation rencontrée	<ul style="list-style-type: none">Traiter le cas d'une crise RPS individuelle selon ses prérogativesConnaître les étapes d'un entretienSavoir mener l'entretien en toute neutralité



Modalités pratiques



Public : Dirigeants RRH, DRH Managers	Pré-requis : Encadrer une équipe
Tarif inter par personne : Adhérent : 600,00 € HT Non adhérent : 1 200,00 € HT Tarif intra : Nous consulter	Nombre de participants : 5 min – 10 max Durée : 1 jour en présentiel ou distanciel Modalités et délai d'accès à la formation : Demande d'inscription : s.verger@unimev.fr 2 mois sous réserve d'avoir atteint un nombre suffisant de participants
Démarche pédagogique : Exposé et cas pratiques	Méthode d'évaluation : Positionnement à l'entrée en formation : évaluation pré-formative Quiz et corrigé Enquête de satisfaction
Taux de satisfaction : 1ère session en 2024	Personne en situation de handicap : Accessible aux personnes en situation de handicap (nous consulter)

Formatrices : Sophie TRINCEA / Géraldine FRANÇON



unimev
UNION FRANÇAISE DES MÉTIERS DE L'ÉVÈNEMENT

Sophie TRINCEA

Avocate au Barreau de Lyon, fondatrice et associée de TRINCEA AVOCATS - Droit Social Domaines d'intervention : conseil en droit du travail et de la sécurité sociale, gestion des contentieux sociaux.

Géraldine FRANÇON

Avocat au Barreau de Lyon Fondatrice et associée de TRINCEA AVOCATS - Droit Domaines d'intervention : conseil en droit du travail et de la sécurité sociale, gestion des contentieux sociaux.

